

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 OCTOBRE 2016**

L'an deux mille seize, le vingt Octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 13 Octobre 2016.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 25 – REPRESENTES : 4.

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. RICARD Jean-François, CODET Stéphane et BROUTIN Ludovic, Mme CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, GILLET Maryline, GUILLAUME Marie-Hélène et GUINEL Marie-Jeanne, M. MORMANN Nolann, Mme PELÉ LEGOUX Laurence, MM. PLANTARD Thierry, PLUMELET Jean-Luc et PONTAC Serge, Mme POYER Audrey, M. RICARDEAU James et Mme SCHLADT Rita.

EXCUSES : M. FLIPPOT Jacky (pouvoir à M. BUF Jean-Michel), Mme AUBRY Sylvie (pouvoir à Mme SCHLADT Rita), Mme DENIEL Brigitte (pouvoir à Mme GUIHO Marie-France) et Mme ORDRONNEAU Séverine (pouvoir à M. COLIN Arnaud).

SECRETAIRES DE SEANCE : M. Jean-Luc POINTEAU et Mme Marie-Hélène GUILLAUME.

OBJET : *Redevance pour la mise à disposition d'emplacements de voirie- 2017.*

N° 2016 / 10 / 06

Vu la loi du 10 Juillet 2000 relative à la sécurité des transports de fonds,

Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme – Agriculture – Travaux du 7 Septembre 2016.

Considérant les occupations de certaines banques blinoises, à titre privatif, d'emplacements de voirie (places de stationnement, portions de voirie, trottoirs...),

Vu la note de synthèse adressée aux conseillers municipaux à l'appui de leur convocation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe comme suit le tarif de redevance par emplacement de voirie mis à disposition des établissements bancaires pour sécuriser les opérations de transports de fonds, et ce, à compter du 1^{er} Janvier 2017 :

NOM DU TARIF	Tarifs 2017
Redevance pour mise à disposition d'emplacement de voirie	410,00 €

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 24 Octobre 2016,

Le Maire.



Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20161020-CM-2016-10-06-
DE
Date de télétransmission : 24/10/2016
Date de réception préfecture : 24/10/2016